

# EGIDE

Société anonyme au capital de 5 173 434 Euros  
Siège social : Site Sactar 84500 BOLLENE  
RCS Avignon B 338 070 352

## **Rapport spécial du conseil d'administration sur les plans d'options de souscription d'actions**

Conformément aux dispositions de l'article L225-184 du code de commerce, nous vous exposons la situation des plans d'options de souscription en vigueur au 31 décembre 2020.

Nous vous rappelons que l'assemblée générale du 19 juin 2020 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 18 août 2023, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant des rachats effectués dans les conditions prévues par la loi. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 10 % des actions composant le capital social. Le prix de souscription ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés aux vingt (20) séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie. Le conseil d'administration fixera les conditions d'exercice et notamment pourra soumettre les levées d'options à des conditions de performance et/ou à des conditions de présence du bénéficiaire dans la société ou dans l'une de ses filiales, prévoir une période initiale pendant laquelle les options ne pourront pas être exercées, ainsi que prévoir des clauses d'interdiction de revente de tout ou partie des titres, sans que le délai imposé pour leur conservation puisse excéder trois (3) ans à compter de la levée d'options.

Le 30 juin 2020, le Conseil d'Administration a fait usage de l'autorisation susvisée et a alloué 620 000 options dans un nouveau plan 10.0 au prix d'exercice de 0,86€. Il avait été préalablement constaté l'annulation ou l'abandon d'options préalablement attribuées et il ne restait plus en circulation que 310 000 options à la date de la réunion du Conseil. Cette nouvelle attribution a donc pu être réalisée dans le respect de la limite de 10% du capital.

Les caractéristiques des plans en vigueur au 31 décembre 2020 sont résumées ci-dessous avec le détail des attributions de l'exercice :

Numéro du plan	Plan n° 8.1	Plan n° 10.1	Total
Assemblée générale du	16/06/2016	19/06/2020	
Conseil du	19/05/2017	30/06/2020	
Nombre d'actions pouvant être souscrites en exercice des options attribuées	380 000	620 000	1 000 000
- dont aux mandataires sociaux	120 000	150 000	270 000
James Collins – Président Directeur Général		100 000	
Eric Delmas – Directeur Général Délégué		50 000	
- dont aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux	255 000	320 000	575 000
Luc-Ardon – Directeur financier groupe <sup>1</sup>		50 000	
Vincent Courty – Directeur Commercial <sup>1</sup>		50 000	
John Trader – Directeur Egide USA <sup>1</sup>		50 000	
Scott Mackenzie – Directeur Santier <sup>1</sup>		50 000	
- dont autres salariés	5 000	150 000	155 000
Nombre d'actions après ajustements éventuels <sup>2</sup>	380 000	620 000	1 000 000
Date de départ d'exercice	19/05/2019	30/06/2020	
Date de fin d'exercice	18/05/2024	29/06/2025	
Levée minimum	2 500 actions	2 500	
Durée d'acquisition minimum	2 ans	2 ans	
Durée minimum de détention	Aucune	Aucune	
Prix de souscription	2,57 €	0,86 €	
Nombre d'options exercées	0	0	0
Nombre d'options perdues ou abandonnées	355 000	-	355 000
Nombre restant à lever	25 000	620 000	645 000

1 Personnes dont le nombre d'options consenties est le plus élevé

2 Les ajustements éventuels interviennent après réalisation d'une opération sur le capital

Au cours de l'exercice 2020, aucune option de souscription n'a été exercée.

Nous vous rappelons que pour pouvoir exercer ses options, le bénéficiaire doit être soit dirigeant mandataire social, soit lié avec la société par un contrat de travail non dénoncé par l'une ou l'autre des parties. Il peut également être soumis à la réalisation d'une ou plusieurs conditions précisées lors de l'attribution.

Ainsi, au cours de l'exercice 2020, 200 000 options ont été perdues ou abandonnées par 9 bénéficiaires du plan n° 8.1 à la suite d'1 décès et de 8 abandons volontaires. Les héritiers du salarié décédé en juin 2020 n'ont pas exercé les options de souscription d'actions dans le délai de 6 mois. Les options ont donc été annulées.

Compte tenu de ces éléments, et le nombre maximum d'options étant fixé à 10 % des actions composant le capital (soit 1 034 886 options attribuables au 31 décembre 2020), il reste donc un solde disponible de 389 886 options, soit 3,767 % du capital. A cette même date, les 645 000 options non exercées représentent une dilution potentielle de 6,23 %.

En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, nous vous précisons qu'en cas d'attribution d'options au Président, au Directeur Général ou au Directeur Général Délégué, un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du Président, du Directeur Général ou du Directeur Général Délégué.